REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER - BLOIS (PREMIERE CIRCONSCRIPTION)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Scrutin de ballottage du 25 Novembre 1962

Electrices, Electeurs,

Au premier tour de scrutin les électeurs qui ont voté U.N.R. ont obtenu le résultat demandé : MAINTIEN DU GENERAL DE GAULLE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE.

Ne trouvez-vous pas qu'il est nécessaire que quelques députés expérimentés puissent dans un Parlement, soumis par avance, prendre leurs responsabilités dans le respect des institutions de la Vᵉ République ?

Monsieur POMPIDOU, Premier Ministre, comme M.M. PFLIMLIN et MAURICE SCHUMAN ont, d'ailleurs, formulé ce désir dans leurs premiers commentaires sur les élections de dimanche dernier.

ANDRE BURLOT PEUT ETRE UN DE CES PARLEMENTAIRES ; L'EFFICACITE DE SON ACTION PASSEE EN FAVEUR DU DEPARTEMENT ET DE LA SOLUTION DES GRANDS PROBLEMES NATIONAUX LE MONTRE.

C'est pourquoi nous nous représentons à vos suffrages PUISQUE LE PERIL COMMUNISTE N'EXISTE PAS DANS CETTE CIRCONSCRIPTION.

727 voix seulement nous séparent des candidats U.N.R. alors que 19.198 électeurs n'ont pas pris part au vote.

Nous remercions les 10.785 électeurs qui ne se sont pas laissés abuser par une propagande intensive et déchaînée.

LA LUTTE CONTINUE.

Nous faisons appel à tous les Républicains pour que soient battus dimanche prochain et le candidat du Pouvoir personnel et le candidat de Moscou.

Ces deux extrêmes ne peuvent nous conduire qu'à la perte de nos libertés.

Nous avons donc le devoir de vous appeler dimanche à faire triompher le nécessaire regroupement des forces du Centre.

Ainsi seront sauvées, ensemble, la République et les libertés démocratiques.

Certains, pour nous enlever des voix, agitent l'épouvantail communiste. L'attitude du parti Radical refusant pour le second tour de suivre M. Renaudin dans son désistement interdit absolument l'élection du candidat communiste. Si nous avions eu la certitude du moindre danger nous ne serions plus candidats. Ceux qui ont voté pour nous au premier tour peuvent donc, en toute sécurité, nous conserver leur confiance.

A) *Dans la « Nouvelle République » du samedi* 17 *novembre :*

1) LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (P.M.E) a informé ses adhérents du concours apporté par André Burlot pour la défense des intérêts des commerçants et des artisans.
Elle indique en outre qu'il a pris l'engagement de continuer son action. ROGER GŒMAERE NE FIGURE PAS PARMI LES CANDIDATS AYANT PRIS CET ENGAGEMENT.

2) LA FEDERATION DES EXPLOITANTS ET LE CENTRE DES JEUNES AGRICULTEURS a informé les agriculteurs qu'André Burlot s'est déclaré d'accord pour s'efforcer de résoudre les problèmes posés par l'agriculture (il l'a toujours fait dans le passé). ROGER GŒMAERE NE FIGURE PAS PARMI LES CANDIDATS AYANT PRIS CET ENGAGEMENT.

3) LE COMITE DE LIAISON DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE informe les électeurs qu'André Burlot s'est engagé à défendre les droits et les revendications des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. ROGER GŒMAERE NE FIGURE PAS PARMI LES CANDIDATS AYANT PRIS CET ENGAGEMENT

B) Enfin, pour éclairer les électeurs, le *Président Michaut de l'Association Nationale des Aveugles et Grands Infirmes, remercie André Burlot de son action en faveur des deshérités de la vie et des résultats qu'il a obtenus en leur faveur.*

Malgré la propagande intensive, vous devez vous ressaisir.
Vous ne priverez pas le département du concours d'un homme à l'efficacité reconnue.
VOUS VOTEREZ ANDRE BURLOT.

Ne rayez aucun nom sur le bulletin de vote, il serait nul.

André BURLOT
Candidat Titulaire,
CANDIDAT D'UNION DES REPUBLICAINS

Marcel BUHLER
« Remplaçant éventuel »

Imprimerie Artisanale, 11, rue Chambourdin - Blois